

Certificat de constance des performances



0099/CPR/A33/0710

En conformité avec le Règlement sur les produits de construction (UE) 305/2011 du Parlement européen et du Conseil, du 9 Mars 2011, l'organisme notifié AENOR (n 0099) a émis ce certificat au nom de la société

SOTACIB

adresse IMMEUBLE ALYSSA, RUE DE LAC TANGANICA-LES BERGES DU LAC 1053
TUNIS (Túnez)

Produit de construction Ciment

Norme harmonisée EN 197-1:2011

Ciment CEM II/A-L 42,5 N

Établissement de fabrication FERIANA 1200 KASSERINE (Túnez)

Système de certification Ce certificat atteste qu'ont été appliquées toutes les dispositions relevant du système 1+ concernant l'évaluation et la vérification des performances et sa constance décrites dans l'annexe ZA de la norme harmonisée mentionnée ci-dessus et que le produit remplit les exigences énoncées ci-dessus.

Ce certificat a été délivré pour la première fois dans la date d'émission indiquée ci-dessus et restera en vigueur jusqu'à sa date d'expiration, à condition que les méthodes d'essai et exigences de contrôle de la production en usine inclus dans la norme harmonisée utilisée pour évaluer la performance des caractéristiques déclarées, ne changent pas, et le produit et les conditions de fabrication dans l'usine ne sont pas modifiés de manière significative.

Date de première émission 2009-10-23
Date de dernière émission 2016-10-23
Date d'expiration 2017-10-23



AENOR Asociación Española de Normalización y Certificación

Avelino BRITO
Directeur Général d'AENOR

AENOR Asociación Española de Normalización y Certificación

Génova, 6. 28004 Madrid. España
Tel. 902 102 201 - www.aenor.es